

Fiche réflexe : E.S.I.D. Enseignant Spécialisé Itinérant « option D »

Définition : Enseignant spécialisé option D chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique pour des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives et/ou des troubles psychiques.



Présentation : C'est un dispositif itinérant, qui privilégie la mise en place d'actions pédagogiques spécialisées pour des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives et/ou des troubles psychiques (avec ou sans handicap). Après un temps d'observation de l'élève en classe et un temps d'échange avec l'enseignant de la classe et les parents, l'E.S.I.D. propose une prise en charge soit individuelle, soit en petit groupe, soit en classe ou soit en co-intervention en classe.

L'E.S.I.D. exerce 3 missions :

- une aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers pour soutenir leurs progrès ;
- une aide aux enseignants et aux A.V.S. en identifiant les aménagements nécessaires et en participant à l'élaboration du PPS ;
- une aide aux familles en rendant compte de l'évolution du projet pédagogique et en les conseillant dans l'orientation de leur enfant.

But : Favoriser la réussite et la continuité d'un parcours scolaire adapté aux élèves à BEP en apportant une aide à la scolarisation ordinaire d'élèves en situation de handicap cognitif ou avec des troubles psychiques. Ce dispositif est mis en place à l'école, au CJA, au collège ou au lycée. L'E.S.I.D. peut aussi intervenir dans l'attente d'une place en ULIS ou en IME.

Procédure : Pour pouvoir bénéficier d'un suivi E.S.I.D., l'élève doit être notifié par la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES) ou par le département ASH via l'Unité de Pédopsychiatrie (UP). Une conseillère pédagogique ASH, référente du dispositif E.S.I.D. assure la coordination du dispositif et fait le lien entre les E.S.I.D. et les décisions administratives.

Partenariats et liens : avec l'enseignant de la classe ; avec les parents de l'élève ; avec le directeur ; avec l'Auxiliaire de Vie Scolaire de l'élève ; avec l'Enseignant Spécialisé Référent de circonscription ; avec les partenaires Éducation Nationale (IEN ASH, IEN de circonscription, psychologue scolaire, médecin scolaire, DASED ...) ; avec les partenaires extérieurs (thérapeutes libéraux, institutions spécialisées, associations spécialisées, unité pédopsychiatrique...)

Où trouver des informations complémentaires ? <http://ash-polynesie.education.pf/>

Textes réglementaires de base : Charte de l'éducation 2016

Note d'information « Dispositif des Enseignants Spécialisés Itinérants option D » septembre 2019

Contacts E.S.I.D. : (nom, mél)

Coordination pédagogique : conseillère pédagogique ASH (40472610) cir.ash@education.pf

Tahiti

Secteur Pirae-Taravao : Camille DELCROIX camille.delcroix@education.pf

Secteur Faa'a-Papeete : Stephanie DURAND FRUCHON stephanie.durand@education.pf

Secteur Paea-Punaauia : Neige BERTHET neige.berthet@education.pf

Secteur Papara à Taravao – Presqu'île : Nicolas TOMI nicolas.tomi@education.pf

ESID-UP : Laura LACROSSE laura.lacrosse@education.pf

Secteur île de Rangiroa : Anne GRENOT MULLER Anne-Christine.Grenot-Muller@education.pf

Secteur île de Huahine : Cyrille FERLAT cyrille.ferlat@education.pf

Secteur île de Raiatea : Catherine LACAMBRE catherine.lacambre@education.pf
et Benoît DENIS benoit.denis@education.fr